

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Convention de mise à disposition d'un bâtiment modulaire du centre Marius CADOZ au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel de la mairie de Gex (3.6)**

Service : *Direction générale des services (JCC)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la demande de mise à disposition d'un local formulée par le COS du personnel de la mairie de Gex, pour s'y réunir et stocker du matériel,

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un des deux bâtiments modulaires adjacents au centre Marius CADOZ,

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** la convention de mise à disposition ci-annexée pour la période de 3 avril 2023 au 2 avril 2029.

La mise à disposition se fera à titre gracieux.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 28 mars 2023
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 28 mars 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 28 mars 2023.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230328-2023_080_DEC-DE